



Projet d'établissement 2017-2022

Le Centre Jean Moulin est un des établissements médico-social géré par l'**UMIS**. Il est spécialisé dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap engagées dans un parcours de reconversion, de formation et d'insertion professionnelle.

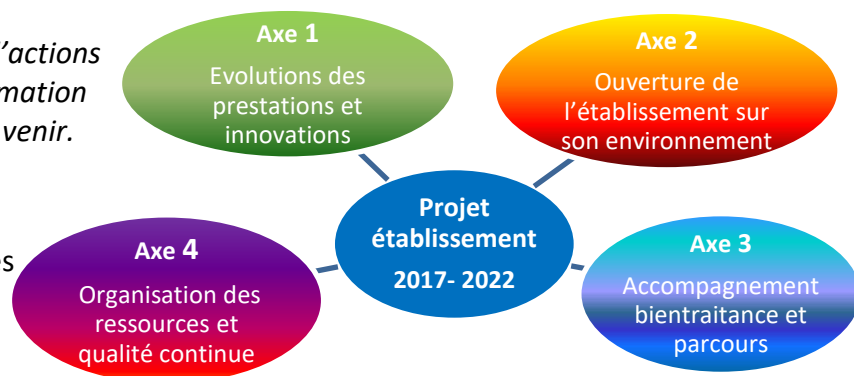
Le Centre Jean Moulin s'est doté d'un projet d'établissement sur les 5 années à venir qui s'appuie sur les valeurs fondatrices de l'établissement :

- La promotion de l'être humain et du bien être,
- La solidarité : militer pour un changement de regard sur la différence,
- L'engagement : Pour la défense des droits et de l'autonomie de la personne handicapée.

Le projet d'établissement s'articule autour de **4 axes stratégiques principaux**.

Chaque axe a fait l'objet de plan d'actions avec des objectifs et une programmation spécifiques pour les cinq années à venir.

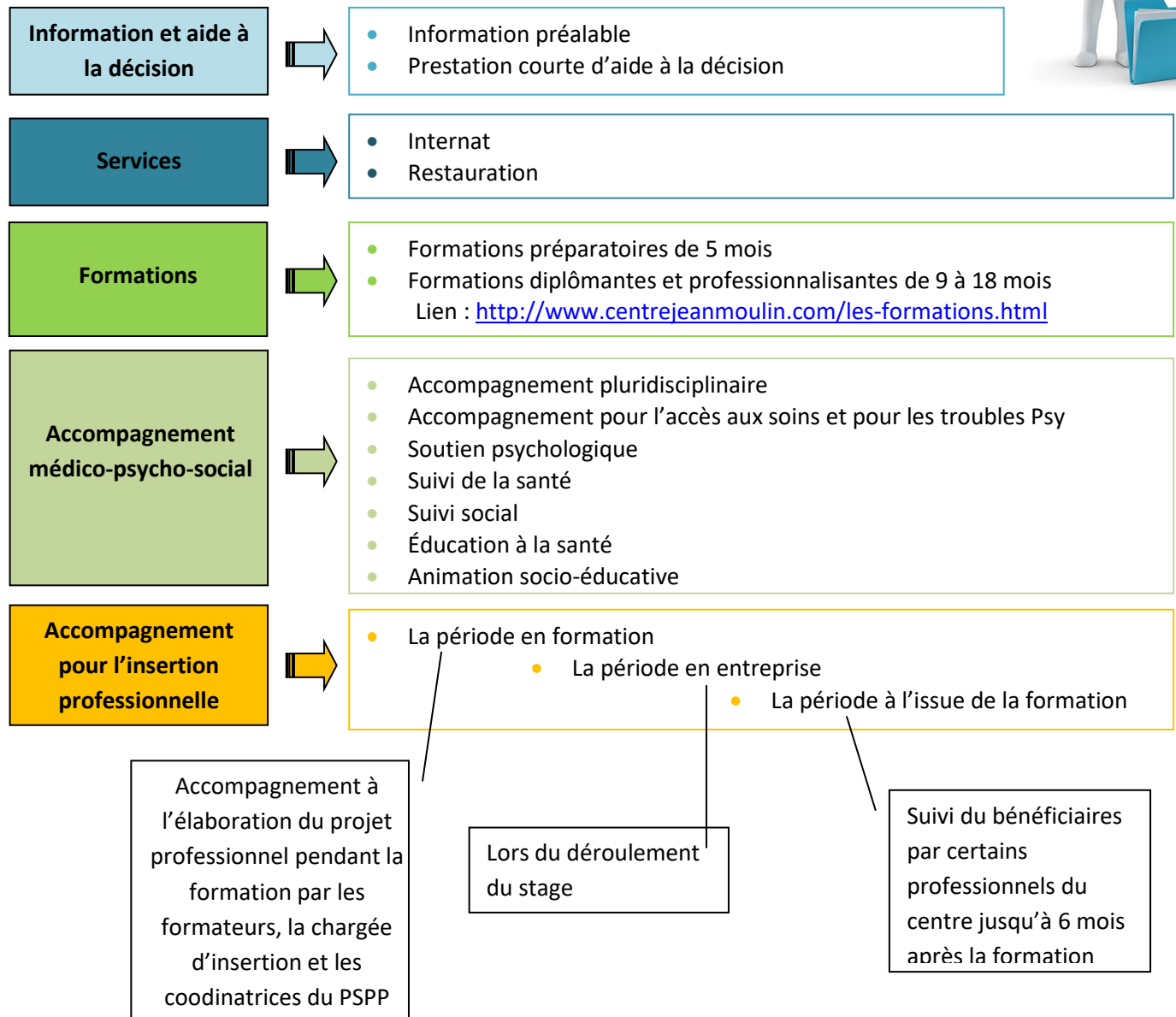
12 fiches actions ont été élaborées et guideront le travail à réaliser.



Le Centre Jean Moulin s'est attaché à répondre à vos attentes et plus spécifiquement avec :

- La présentation des prestations de l'établissement,
- Les cartes de compétences : Le bénéficiaire au cœur de la démarche,
- L'accompagnement personnalisé de parcours,
- L'inscription dans des partenariats et des réseaux,
- La démarche continue de la qualité.

Les prestations du Centre Jean Moulin



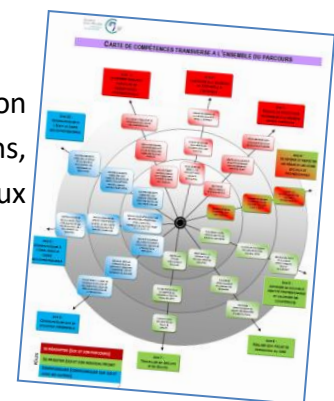
2

Les cartes de compétences : Le bénéficiaire au cœur de la démarche

L'établissement développe et promeut l'expérimentation afin de favoriser l'innovation et la prévention. La démarche « Cartes de compétences », déployée depuis quatre ans, avec et pour les bénéficiaires et les équipes du C.R.P, est une adaptation de travaux menés par la Région Ile de France auprès de publics en insertion professionnelle.

Ces cartes de compétences et cette approche permet à chaque bénéficiaire de :

- Reconnaître ses acquis à l'entrée en formation et tout au long de son parcours
- Co-construire son parcours personnalisé
- Capitaliser ses compétences et favoriser son insertion professionnelle future.

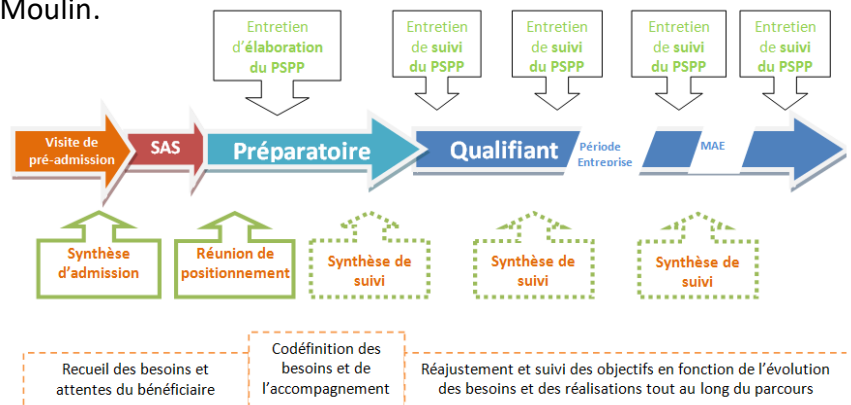


Les personnes doivent s'appuyer sur les compétences mobilisées dans leurs activités professionnelles précédentes pour développer les nouvelles compétences requises pour travailler et se qualifier dans un nouveau métier.

L'accompagnement personnalisé de parcours (le PSPP)

En référence à la loi 2002-2 portant rénovation de l'action sociale et médico-sociale, un suivi individuel du projet socio-professionnel personnalisé (PSPP) est proposé au bénéficiaire tout au long de son parcours de formation au sein du centre Jean Moulin.

A partir des positionnements, des besoins et des compétences évalués lors du SAS, les professionnels qui accompagnent le bénéficiaire (formateurs, professionnels du pôle médico psycho social et vie quotidienne) travaillent avec la personne, à la **co-définition des objectifs d'actions et d'accompagnement** visant la réussite de son projet.



Des entretiens réguliers de suivi avec la coordinatrice ponctuent le parcours du bénéficiaire. Ils permettent de coordonner les actions des professionnels, d'ajuster nos prestations et d'assurer le suivi des différentes étapes du projet socio-professionnel du bénéficiaire.

L'inscription dans des partenariats et des réseaux

Le centre Jean Moulin est inscrit dans une politique départementale, régionale, nationale et européenne. Ses projets et ses actions tiennent compte des besoins recensés dans les cadres des schémas locaux et régionaux.

Dans le cadre de réflexions stratégiques, l'établissement met en œuvre des groupes projets pluri-professionnels avec des partenaires. Ce travail en réseau et partenariat permet l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Pour les années à venir, ce travail en réseau doit concourir à construire, faire vivre des prestations partagées avec les entreprises, les établissements de droits communs, le secteur médico-social. Il a aussi pour objectif de promouvoir l'établissement et ses prestations au bénéfice des usagers



3

La démarche continue de la qualité au service du bénéficiaire

Le centre Jean Moulin dans sa démarche qualité, conformément à la loi 2002-2, a déployé des moyens favorisant l'expression des bénéficiaires (Conseil de la Vie Sociale, délégués de section, questionnaires de satisfaction, fiche d'expression).

Il va dans les 5 années à venir, instituer une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la prise en charge des bénéficiaires



Axe 1
Évolution des prestations et innovations

Les CRP vont être invités à s'ouvrir à de nouveaux publics et à une diversification de leurs offres de service. Ces orientations, pour le C.R.P Jean Moulin, conduisent à développer des partenariats sur le territoire. Nous répondons ainsi à des besoins non couverts aujourd'hui pour des publics particulièrement démunis dans leur parcours d'insertion professionnelle

1. *L'emploi accompagné des personnes en situation de handicap*
2. *La fluidité et la sécurisation des parcours de bénéficiaires dans et hors l'établissement*
3. *Accueillir des jeunes TH sans solution d'orientation et d'insertion professionnelle : plateforme jeunes en Essonne*
4. *Réaliser une prestation de formation en direction des travailleurs en situation de handicap ayant des difficultés linguistiques*
5. *Proposer des parcours modulaires de formation visant l'insertion professionnelle pour les personnes les plus éloignées de l'emploi*

Axe 2
Ouverture de l'établissement sur son environnement

Il s'agit de consolider nos partenariats par une meilleure qualité de l'information échangée en lien avec les acteurs régionaux, nationaux et européens, dans et hors nos murs. Les évolutions externes et internes doivent nous amener à repenser nos modes de communication aux bénéfices des stagiaires du CRP.

1. *Construire, faire vivre et réaliser des prestations partagées avec les partenaires (Entreprises, ESMS et SMS, organismes de droit commun, ...)*
2. *Construire un plan de communication interne et externe pour promouvoir l'établissement et ses prestations, améliorer le système d'information et d'échanges au bénéfice des usagers*

Axe 3
Accompagnement des parcours et bientraitance institutionnelle

Rendre la personne accueillie actrice de son parcours à partir d'un accompagnement pluridisciplinaire au service de l'autonomisation et de la prise en main de son devenir constitue un point fort du projet de l'établissement. Cette démarche rejoint les attentes des lois successives réformant l'action sociale et médico-sociale qui sont porteuses du développement d'une démarche globale de bientraitance envers les usagers des établissements.

1. *Expérimenter pour mieux optimiser le parcours du bénéficiaire*
2. *Pérenniser la bientraitance et repérer les situations de vulnérabilité*

Axe 4
Organisation des ressources et qualité continue

Afin de répondre à l'évolution des besoins et des nouvelles prestations, l'établissement et ses services vont progressivement faire évoluer leurs modalités organisationnelles et de management et prendre en compte les enjeux de la qualité de vie au travail et de la nécessaire évolution des compétences.

L'établissement devra ces prochaines années s'assurer de l'adaptation des locaux et des équipements selon l'évolution législative, du respect de l'environnement et de l'évolution des besoins des bénéficiaires.

1. *L'évolution continue du système organisationnel de l'établissement, management par la qualité, GPEC, formation et qualité de vie au travail*
2. *La gestion -contrôle et diversification des ressources financières*
3. *L'adaptation des locaux*

